

PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Service de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial

Pôle Environnement et procédures publiques

AVIS D'ENQUETE

**Etablissement de servitudes d'utilité publique
pour l'implantation de conduites d'eaux usées sur des parcelles privées
dans le cadre de la mise en place du réseau d'assainissement collectif sur la commune de Cadéac.**

Par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête publique est ouverte, **du mercredi 7 mars 2018 au mercredi 21 mars 2018 inclus**, préalable à l'établissement de servitudes d'utilité publique sur fonds privés en vue de l'enfouissement de conduites d'eaux usées sur des parcelles de terrain privées dans le cadre de la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif sur la commune de Cadéac.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Cadéac (65240).

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête, dans la mairie précitée, aux jours et heures d'ouverture des bureaux. Les observations pourront aussi être adressées par correspondance, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête ou au maire qui les joindront au registre.

M. Richard DAYEZ, retraité de la gendarmerie, commissaire enquêteur chargé de l'enquête, recevra le public en mairie de Cadéac :

- mercredi 7 mars 2018 de 10 h 30 à 12 h 30,
- lundi 12 mars 2018 de 14 h 00 à 17 h 00
- mercredi 21 mars 2018 de 10 h 30 à 12 h 30.

Il rendra son rapport et ses conclusions avec son avis dans le délai de 15 jours à l'issue de l'enquête.

La publication du présent avis est faite notamment en vue de l'application des articles R 131-6 et 7 du Code de l'expropriation et devra obligatoirement comporter la mention suivante : « *Cette notification comportera la mention du montant de l'indemnité proposée en réparation du préjudice causé par l'établissement de la servitude et par toutes les sujétions pouvant en découler* ».

Tarbes, le 8 février 2018

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général,

Marc ZARROUATI